

## **La forêt domaniale de l'Aigoual, de l'objet biologique à l'objet patrimonial : construction d'une identité**

Frédéric Fesquet

La forêt domaniale de l'Aigoual, après Orléans et Fontainebleau, est la troisième forêt domaniale française par la taille (15831 ha). C'est pourtant une forêt jeune, née de la politique de reboisement des montagnes, initiée par l'administration forestière en 1860, pour dresser un rempart contre l'érosion des sols et les inondations qui affectent alors le territoire national.

Après avoir longtemps lutter contre les débordements des cours d'eau par le génie civil [Fesquet, 2005], au milieu du XIX ème siècle, l'Etat adopte la thèse défendue par l'ingénieur des Ponts et Chaussées, Alexandre Surell, qui, pour restaurer l'équilibre hydrogéologique des montagnes, propose de rendre sa place à la forêt : *« l'art se bornera à imiter la nature, à s'emparer de ses procédés, et à opposer habilement les forces de la vie organique à celles de la matière brute »* [Surell, 1870, 193]. L'arbre et la forêt sont envisagés dans leur réalité biologique, pour leur rôle physique de protecteur des sols et de régulateur du cycle de l'eau.

Dans le même temps, le développement de la société industrielle met en évidence les potentialités sociales de la forêt. C'est un espace qui, au-delà de sa fonction première de production qui est liée à sa nature biologique, devra répondre à des besoins nouveaux. Besoin de nature, né de l'urbanisation, mais d'une nature qui dépasse la simple réalité biologique et représente l'espace initial des sociétés humaines. Nostalgie du cadre de vie d'antan qui devient paysage idéalisé pour les citadins. C'est sous l'impulsion d'artistes, qu'est créée en 1853 la réserve artistique de Fontainebleau.

L'histoire de la forêt domaniale de l'Aigoual montre que l'administration des forêts dans sa démarche d'appropriation de l'espace rural, débutée avec la mise en oeuvre du code forestier de 1827 et la soumission des communaux au régime forestier, prend très vite conscience de cette dimension nouvelle des espaces dont elle assure la conservation.

En 1859, sur le massif de l'Aigoual, la forêt domaniale, dévastée et non-susceptible d'exploitation, occupe 111 ha. Elle fait aujourd'hui 15831 ha. Cette extension du domaine public a été possible car elle répondait à une double demande de territoire :

- un territoire restauré et aménagé en fonction de l'impératif de sécurité nationale (protection du pays contre les inondations) spécifiquement porté par l'administration des forêts. Impératif qui conforte le désir originel de territoire de cette administration, conserver les forêts et assurer leur pérennité;
- un territoire protégé et promu pour les valeurs qu'il incarne, image de la tradition et du

labeur des générations, puissance éducative et purificatrice de la forêt et de la montagne.

Outre l'Administration forestière, ce désir de territoire est formulé par des associations qui à la fin du XIX ème siècle investissent le territoire national comme le Club cévenol, le Touring Club de France ou le Club Alpin Français (CAF) et que l'on retrouve sur le massif de l'Aigoual.

L'objet de cette communication est de comprendre comment, depuis la fin du XIX ème siècle, dans les interventions des forestiers et les actions des associations, se fait le changement de regard sur la forêt domaniale et plus largement sur le massif de l'Aigoual. Comment passe-t-on d'une appréhension et d'une gestion de la forêt purement biologique, instrument du génie végétal mis en oeuvre pour restaurer les sols en montagne, à une valorisation patrimoniale du territoire ? Comment la forêt domaniale devient un objet patrimonial porteur d'images et de valeurs nouvelles ? Quelle identité est sienne aujourd'hui et pour quel développement ?

#### I) La reconquête végétale : le prérequis de la renaissance biologique du territoire :

En 1873, dans son ouvrage consacré aux montagnes, Albert Dupaigne à propos des Cévennes et de l'Aigoual écrit : « *Nous n'y enverrons pas nos lecteurs, à moins qu'ils n'aient trouvé le moyen de rendre à ces régions désolées la terre végétale, les cultures et les forêts qui les recouvraient au moyen âge* » [Dupaigne, 1873, 103]. Cette position résume à la fois l'état général de ces montagnes et le mode d'appréhension qui prévaut alors dans l'évaluation de leur intérêt : la présence ou l'absence de végétation, notamment forestière.

On est là dans la droite ligne du code forestier de 1827 qui prévoit que sont soumises au régime forestier seulement les forêts communales susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière. Celles dont la richesse biologique est réelle et qui ont des formations arbustives à conserver, développer et mettre en valeur.

C'est par la mise en avant de sa pauvreté biologique que la forêt domaniale de l'Aigoual entre donc dans l'histoire. En 1855, la cour de Nîmes, chargée de régler le partage des indivis de Camprieu, attribua à l'Etat, qui ne possédait aucune forêt sur le massif, la petite forêt de Miquel de 111 ha. Le piètre état de ce bois, jugé non-susceptible d'aménagement et d'exploitation régulière, incita le service forestier local à proposer en 1858 sa remise au service des domaines. Le 15 avril 1859 le Directeur Général des Forêts, de Forcade, s'oppose à cette mesure en précisant : « *le gouvernement s'est souvent et vivement préoccupé de la nécessité de reboiser les hautes montagnes* » ; il ajoute à propos de l'état de la forêt : « *la couche de terre végétale y est peu profonde ; néanmoins le hêtre y végète*

*et forme un peuplement qui pourrait être complété* » [Nègre, 1931, 30]. Un programme d'exploitation est alors proposé, on doit à partir de 1863 faire des coupes à blanc-étoc puis des semis et plantations de résineux. Le premier acte officiel de reboisement sur l'Aigoual est programmé.

En 1860, la première loi nationale sur le reboisement des montagnes systématise l'effort de reconstitution du couvert forestier en rendant obligatoire les plantations dans les zones dont l'état au point de vue hydrogéologique constitue un danger pour les espaces situés en aval. Durant des années les rapports des forestiers se font l'écho des procédures de création des périmètres obligatoires de reboisement et décrivent la forêt naissante, relevant les moindres succès, comme la bonne tenue du Mélèze, mais aussi trop souvent les échecs notamment dans la régénération de la forêt de Miquel [Fesquet, 2007, 69]. En 1871, le rapport annuel du conservateur des forêts au Conseil général du Gard décrit les Cévennes en ces termes: « *il est impossible de se défendre d'un douloureux saisissement à l'aspect de ces terrains sans végétation, offrant de tous côtés l'image de la ruine et de la désolation* »<sup>1</sup>. Là encore c'est la mort végétale qui qualifie cet espace même si on peut penser que dans le souci d'obtenir des subventions pour le reboisement le forestier grossit le trait. A ce moment, les descriptions des forestiers insistent sur le dépérissement des végétaux : « *... sol maigre, quelques arbres épars... ; ... sol raviné, excorié... ; ... arbres épars, abrutés et ravagés...* », les pâturages sont « *nu parfois tourbeux avec des bouquets de bois de hêtres épars* »<sup>2</sup>.

En 1877, le sous-inspecteur, Georges Fabre, afin de mettre en place une méthode rationnelle de reboisement, fait la synthèse de toutes les observations réalisées depuis 1860 et réalise un tableau synoptique pour les Cévennes de la distribution des essences selon les altitudes, les sols et les expositions. A partir d'indicateurs climatiques et géologiques et des premières analyses sur le devenir des plantations, il fait une description de l'usage des différentes essences dressant ainsi un portrait idéal, non pas de la forêt existante mais de la forêt à reconstituer. Le but est d'établir une vaste forêt pérenne en futaie jardinée où le sapin et le hêtre seraient les essences principales.

L'ensemble du massif n'est pourtant pas inintéressant au point de vue botanique. En 1879, après une excursion sur l'Aigoual, M. Planchon, membre de la Société languedocienne de géographie, rappelle que depuis Rondelet l'Aigoual est une sorte de « *terre classique* »<sup>3</sup> pour les botanistes et que, de Richer de Belleval à de Candolle, les grands noms de la botanique ont fait le pèlerinage de l'Aigoual.

---

1 Archives départementales du Gard, 7 M 944.

2 Dossier des projets de périmètre de reboisements obligatoires. Office National des Forêts, Molières-Cavaillac.

3 Planchon, J. E., « Le projet d'observatoire climatologique et météorologique de l'Aigoual dans ses rapports avec la géographie botanique » in *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, tome 2, 1879, p. 472.

Mais pour les forestiers seule la végétation arborée, celle dont on fait des arbres, est digne d'intérêt. Ils le montrent clairement dans leur stratégie d'acquisition des terrains en montagne. A partir de 1860, l'Administration des forêts obtient des crédits qui lui permettent de procéder à l'achat de terrains à reboiser. Prérrogative qui est peu utilisée jusqu'aux années 1870. Sur l'Aigoual les premières acquisitions de terrains débutent en 1874 avec l'achat de la forêt de l'Aigoual à Meyrueis et se poursuivent dans les années qui suivent avec les dernières forêts en état du massif (forêt de Costubague, forêt de l'Hubac, forêt de Lagre, ...) qui deviennent propriété de l'Etat. Dans le Gard, entre 1874 et 1886 sur les 4 669 ha de terrains acquis par l'Etat, 2 704 ha, soit 57,9 %, sont cadastrés en nature de bois [Fesquet, 2007, 113]. Ces acquisitions de forêts débordent l'objectif initial de la loi de 1860, restaurer des terrains dégradés. Elles expriment la raison d'être de l'administration forestière, conserver les forêts existantes, et confortent son désir originel de territoire qui vise à rendre à la forêt toute sa place, y compris si nécessaire, au nom de l'intérêt général, en contraignant la société dans la satisfaction de ses besoins. MM. Kalaora et Poupardin écrivent à ce propos : « *Joyau de la création sur lequel les générations présentes n'ont qu'un droit limité d'usufruit, les forêts ne peuvent, [...], être assujetties aux besoins contingents de la société* » [Kalaora, Poupardin, 1984, 4].

Ainsi, c'est d'abord dans sa réalité biologique ou au contraire dans son absence de vie que se décrit, se construit et se développe la forêt domaniale de l'Aigoual. A la fin du XIX ème siècle, les terrains domaniaux couvrent environ 7000 ha et l'obsession des forestiers, et d'abord de Georges Fabre qui reste sur l'Aigoual pendant quarante ans, est de rendre la vie à ce territoire. En 1932, Roger Ducamp, Conservateur des forêts à Nîmes, rapporte devant le Congrès annuel de la Société forestière de Franche-Comté et des provinces de l'Est une conversation qu'il avait eu en 1905 avec Fabre. Alors que Ducamp s'étonnait de la non mise en place d'aménagements, Fabre lui répondit : « *Nos visées actuelles, dès longtemps arrêtées, sont, voyez-vous, d'asseoir à nouveau ici, sur nos Cévennes, de très vastes emprises boisées et aussi, partout où cela sera possible, pastorales.*

*Par là nous voulons rendre la vie aux pays d'en haut et la sécurité à ceux d'en bas.*

*Devant la carence actuelle des particuliers, inévitable ici à cette heure, c'est à l'Etat que revient le devoir d'agir.*

*C'est ainsi que pour lui nous achetons, vous le savez, tout ce qui tombe sous la main, pour être mis au repos. Lorsqu'il le faut, l'on a reboisé, l'on reboise, et l'on reboisera, car c'est dans **l'ordre des choses** [en italique dans le texte, NDR] »<sup>4</sup>.*

Le forestier, véritable démiurge, en restaurant le couvert forestier, réordonne la montagne

---

4 Ducamp, Roger, « Préface au congrès de 1932 » in *Bulletin trimestriel de la Société forestière de Franche-Comté et des provinces de l'Est*, Besançon, n° 7, septembre 1932, tome XIX, p. 367.

et lui rend la vie. La forêt domaniale naissante apparaît alors comme une réalité incontournable de l'Aigoual. On peut le constater en feuilletant le *Dictionnaire géographique et administratif de la France et de ses colonies* publié en 7 volumes entre 1890 et 1905. Chaque nom des lieux se trouvant sur l'Aigoual est une occasion de rappeler l'œuvre de régénération que mène alors l'administration des Eaux et Forêts. Ainsi l'entrée, Espérou (Plateau de L') comporte le commentaire : « *Presque toute l'étendue du plateau, soit plus de 2000 ha, vient d'être acquise par l'Etat, en vue d'y rétablir les anciennes forêts imprudemment détruites, et de redonner un peu de vie à ces montagnes que l'homme a ruinées.* »<sup>5</sup>.

## II) La mise en tourisme du territoire et l'émergence de la dimension sociale de la forêt domaniale :

Si dans les premières décennies de l'histoire de la forêt, la restauration forestière était une remise en ordre des choses. Au tournant du siècle, on voit apparaître sur le massif de nouveaux acteurs qui, sous couvert de développement touristique ou de promotion de rapports nouveaux à l'espace et plus particulièrement à la montagne, donnent aussi à voir la forêt.

Le Club Cévenol est créé en 1894 dans le but « *de recueillir et de centraliser des renseignements sur les curiosités de la région, d'explorer les grottes et les avens encore inconnus, ..., et surtout d'attirer l'attention des Compagnies de chemin de fer et des agences de voyages sur les sites merveilleux des Cévennes* »<sup>6</sup>. Il travaille à la mise en tourisme de l'Aigoual en lui consacrant le premier article de son premier bulletin<sup>7</sup>. Marcellin Pellet y évoque la dimension historique et naturelle du massif mais en insistant surtout sur les grandes figures qui renvoient au patrimoine historique commun : Jules César, Louis XIV et les Camisards. La forêt, si elle n'est pas totalement absente des divers articles et publications du *Bulletin du Club Cévenol*, n'apparaît d'abord qu'en toile de fond pour souligner le caractère pittoresque du massif. En 1903, on peut lire dans le Bulletin : « *Situé à la source même de l'Hérault, au centre d'une vaste région boisée et couronnée par un Observatoire magnifique, l'Aigoual attire tous les ans par la beauté de ses sites un mouvement très notable de touristes* »<sup>8</sup>. La forêt forme l'écrin des sites remarquables qui sont à visiter. Le bulletin signale que des villégiatures d'été, des auberges, des constructions de plaisance voient le jour et que la création d'un grand hôtel devient une

---

5 *Dictionnaire géographique et administratif de la France et de ses colonies*. Paris, Hachette, 1890-1905, tome 3, E-K, p. 1389.

6 *Bulletin du Club Cévenol*, 1<sup>ère</sup> année, n°1, 15 juin 1895, p. 3.

7 Marcellin Pellet, « Autour de l'Aigoual » in *Bulletin du Club Cévenol*, 1<sup>ère</sup> année, n°1, 15 juin 1895, p. 5 à 7.

8 « Les Cévennes, station d'été » in *Bulletin du Club Cévenol*, 9<sup>ème</sup> année, n°1, janvier-mars 1903, p. 235.

nécessité.

Des forestiers sont présents dans le Club. Georges Fabre en est membre et dès 1896 il accueille les soixante et dix participants de l'Assemblée générale du Club Cévenol dans son observatoire. Pour une « *leçon de géographie et de géologie* »<sup>9</sup> mais également pour défendre la cause du reboisement. Cause que le Club Cévenol relaie auprès des pouvoirs publics. En 1902, il adresse au ministre de l'Agriculture<sup>10</sup> une pétition en faveur du reboisement du Causse. La même année, George Fabre reçoit la médaille d'argent du Club Cévenol.

Entre le forestier et l'association il y a conformité de vue sur ce que peut être le développement de la montagne. Développement forestier, le territoire est une construction qui répond à la raison d'être des forestiers qui est de conserver et de développer les forêts. Développement touristique, le territoire est promu pour ses richesses naturelles et son patrimoine historique. Le forestier insuffle une dimension forestière à l'œuvre de vulgarisation des Cévennes que porte le Club.Cévenol et il fait siens les objectifs de l'association. En 1907, George Fabre participe à la création du Grand hôtel de l'Aigoual, au cœur de la nouvelle forêt domaniale, sur un terrain cédé par l'Administration forestière.

En 1895, il avait déjà autorisé le Club Alpin Français, dont il était également membre, a construire, au sommet du Mont Aigoual à côté de l'Observatoire, un abri en bois servant de lieu de repos et de restauration. Le CAF, dont la devise était « *Pour la patrie, par la montagne* », cherche à développer la fréquentation de la montagne, pas simplement pour elle même, mais en raison de sa puissance éducative et purificatrice sans égal [Kalaora, Poupardin, 1984, 40]. La pratique de la montagne développe les qualités nécessaires, sinon à la revanche sur 1870, du moins au relèvement de la nation : force physique, sens du devoir et de la discipline. Les forestiers ne manquent pas de rappeler dans leurs propos leur pratique du pays et de la montagne. Roger Ducamp en 1932 signale que « *sac au dos, nous avons ... escaladé par les sentiers de chèvres et les drailles abominables, la montagne d'où l'on peut voir par les claires journées en un tour d'horizon, tout le pays du Mont Viso au Canigou, et du Sancy aux phares de la Méditerranée.* »<sup>11</sup>.

C'est justement ce panorama que le Touring-Club de France met en valeur en finançant, en 1908, l'installation d'une table d'orientation sur la tour de l'Observatoire.

Dès le début du XX ème siècle, la forêt est une des attractions du massif et lui donne une identité propre. Les éditeurs de cartes postales ou les guides touristiques ne manquent pas de signaler leur présence. En 1937, un guide du Touring-Club de France signale la présence

---

9 *Bulletin du Club Cévenol*, 2 ème année, n°4, octobre-décembre 1896.

10 *Bulletin du Club Cévenol*, 8 ème année, n°4, octobre-décembre 1902.

11 Ducamp, Roger, « Préface au congrès de 1932 » in *Bulletin trimestriel de la Société forestière de Franche-Comté et des provinces de l'Est*, Besançon, n° 7, septembre 1932, tome XIX, p. 368.

des forêts de l'Aigoual, de Miquel, de la Dauphine, des Oubrets, ... [Touring-Club de France, 1937, 32].

En répondant aux attentes des associations qui font la promotion du territoire et de pratiques nouvelles de l'espace, Fabre et les forestiers cévenols contribuent à la définition d'une fonction nouvelle de la forêt, la fonction sociale. En 1909, l'inspecteur des forêts Jacquot écrit dans la *Revue des Eaux et Forêts* : « *Le côté matériel, les avantages financiers des forêts, leurs bienfaits physiques ne sont pas la seule question à considérer. Selon le mot de Cicéron, si elles deviennent la ressource pour la guerre - ...- elles se montrent l'ornement de la paix. La beauté d'un pays, dont la verdure représente l'un des principaux éléments, est une des forces secrètes qui rivent l'homme à sa terre natale* »<sup>12</sup>. Même s'il faut attendre 1964 pour que le Ministère de l'Agriculture adopte les *Premières instructions sur le rôle des forêts dans la civilisation des loisirs*<sup>13</sup>, sur le terrain les projets forestiers intègrent les nouveaux usages. Ainsi, les routes forestières sont ouvertes au transport de voyageurs. En 1914, la Société des transports par automobile du Centre : « *sollicite l'autorisation de passer avec des auto-cars sur les routes forestières accédant à l'hôtel et à l'Observatoire du Mont-Aigoual. Ces véhicules sont destinés à assurer les services de tourisme créés dans la région des Cévennes par la compagnie des chemins Paris-Lyon-Méditerranée et devant fonctionner chaque année, du 15 juin au 30 septembre* »<sup>14</sup>

Dans les années 1930, Max Nègre entame la construction d'une route forestière des Cévennes qui devait permettre aux touristes de se rendre, à l'ombre de la forêt, d'Alzon à Mende en passant par le Mont Aigoual et le Mont Lozère. L'administration publie une série de *Guide du touriste en forêt ...*. Cent vingt-cinq massifs forestiers, mais pas l'Aigoual, font l'objet d'une notice dans cette série. Chaque document comprend huit à douze pages d'un texte simple, présentant l'histoire du massif, l'aménagement en cours, les curiosités à visiter, des itinéraires pédestres et automobiles et une carte simplifiée<sup>15</sup>.

### III) L'affirmation de la dimension patrimoniale de la forêt domaniale de l'Aigoual :

Cette mise en avant de la dimension récréative de l'espace tend à faire sortir la forêt de sa simple réalité biologique. Sur l'Aigoual, c'est le processus même du reboisement, par la personnalité de ses acteurs, l'originalité de la méthode et son importance quantitative qui donnent peu à peu une dimension et une identité nouvelle au massif et à la forêt

12 Jacquot, Maurice, « La forêt dans la nature et les sociétés » in *Revue des Eaux et Forêts*, pp. 257-258.

13 Ministère de l'agriculture, Direction générale des Eaux et Forêts, *Premières instructions sur le rôle des forêts dans la civilisation des loisirs*, Paris, 1964, 14 p.

14 Arch. dép. du Gard, 7 M 791. Rapport de M. Fournier, garde général des Eaux et Forêts au Vigan, 30 mai 1914.

15 La bibliothèque de l'École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, à Nancy, conserve une partie de ces fascicules.

domaniale.

Il y a d'abord une véritable personnification de l'œuvre forestière à Georges Fabre qui ne fut pourtant pas le seul forestier à travailler sur le massif. Sa présence, son activité et son destin en firent pourtant une figure emblématique. Durant 40 ans (1869-1909) il parcourut la montagne travaillant tout à la fois à l'acquisition des terrains, à leur reboisement, à la création d'arboretum, à la construction des routes et de l'Observatoire et au maintien des populations sur leurs terres. L'originalité de l'œuvre fut reconnue de son vivant. En 1903, le Dr Anderson, directeur scientifique de l'Institut des recherches forestières à Stockholm, au cours d'un séjour d'étude en France releva comment les forestiers, dont Georges Fabre, cherchèrent à déterminer : « *quelles sont les terres qui conviennent à l'agriculture et au pâturage et celles qui, par leur altitude, leur pauvreté, leur exposition ou l'inclinaison des pentes auraient dû demeurer toujours à l'état de bois* »<sup>16</sup>. L'exemplarité de l'Aigoual fut dès lors régulièrement rappelée et l'on ne compte plus les voyages d'étude qui firent de la forêt de l'Aigoual un passage obligé.

En 1956, la Commission Européenne des Forêts de la F.A.O. visita l'Aigoual mettant l'accent sur le caractère novateur de la démarche de Georges Fabre<sup>17</sup>. En 1988, l'association "Forêt méditerranéenne" organisa une tournée axée sur les grands reboisements du siècle dernier en France méditerranéenne dont l'Aigoual fut une étape importante.

La difficile fin de carrière de Fabre et sa mise en retraite, en 1909, pour raison disciplinaire donnèrent une dimension nouvelle à son personnage et à son œuvre. Déjà en 1908, sa santé ne lui permit pas d'assister avec le Club Cévenol et le Touring Club de France à l'inauguration de la table d'orientation. En 1909, sa mise à pied provoqua un mouvement de sympathie. La reconnaissance de la population et de ses amis, dont le botaniste Charles Flahault, créateur de l'arboretum de l'Hort de Dieu, prit la forme d'une stèle posée en dehors de la forêt domaniale sur la route d'accès au Grand hôtel de l'Aigoual et à l'Observatoire.

Même si dans les années 1930 l'Administration des Eaux et Forêts refusa qu'un monument à sa mémoire fut élevé en forêt domaniale, Fabre devint une référence permanente des forestiers dans leurs discours sur l'Aigoual.

En 1911, le conservateur Perdrizet, délégué par le Directeur général des Eaux et Forêts, Daubrée, prononça lors des obsèques de Fabre un vibrant hommage à l'homme et à son œuvre : « *L'Aigoual ! Ce nom est désormais inséparable de celui de Georges Fabre* »

---

16 « Le reboisement de nos montagnes jugé par un suédois » in *Revue des Eaux et Forêts*, juin 1904, p. 324.

17 Voir Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (F.A.O.), Division des forêts. Commission Européenne des Forêts. Groupe de Travail du Boisement et du Reboisement. V<sup>o</sup> session, 3-10 juin 1956, *Voyage d'étude en France dans le sud du Massif Central. Compte rendu général*, Nancy, Éditions de l'École Nationale des Eaux et Forêts, 1956, p. 127 à 143.



[Proust, 1974, 16]. Il oublie les conditions de son renvoi par son administration et prépare la reconnaissance du héros.

Quelques années plus tard, Ducamp en présentant l'histoire forestière nouvelle du pays insiste sur sa spécificité : « *Le domaine de l'Etat sur l'ensemble de l'Aigoual est vaste. C'est ce qui fait sa réputation* »<sup>18</sup>; et impose l'image d'un père fondateur : « *Georges Fabre, dont le nom se répercute à tous les échos* »<sup>19</sup>. Dès lors toutes les conditions pour faire de la forêt de l'Aigoual un haut lieu patrimonial, et non plus seulement un manteau protecteur, une réserve de biodiversité et une source de matériaux ligneux, sont réunies.

Il y a d'abord la genèse de la forêt qui renvoie aux temps troubles où les éléments, déchainés, plongeaient le pays dans le chaos. En 1889, Prosper Demontzey, chef du service de reboisement au ministère de l'Agriculture, rappelle à propos du reboisement des montagnes la responsabilité qui incombe à son administration : « *La vaste et glorieuse entreprise confiée au corps forestier se présente comme une question d'être ou de n'être pas* »<sup>20</sup>. Il esquisse ainsi la geste du forestier sauveur. Le monument érigé en 1909 en hommage à Georges Fabre est une extension de cette vision, on peut y lire : « *Les montagnes de l'Aigoual, jadis perdues, isolées et dégradées, ont été sauvées, ouvertes et restaurées* ».

Il y a ensuite la reconnaissance de la figure du père, ancêtre tutélaire, qui a constitué et légué aux générations futures un héritage commun :

- un territoire restauré et sécurisé qui échappe au chaos initial. Ce qu'en 1932, Ducamp traduit en ces termes : « *L'ordre règne partout* »<sup>21</sup>.
- un espace à forte valeur esthétique que l'on donne à voir et à vivre à de nouveaux usagers.
- un lieu de vie et des ressources nouvelles pour les montagnards qui voient disparaître l'antique système de mise en valeur agro-pastoral pour une économie sylvo-pastorale et de services plus ouverte sur le monde.

En 1908, l'injustice qui met un terme à sa carrière donne une aura supplémentaire à Fabre qui devient le précurseur incompris mais génial. Si pendant la première moitié du XXe siècle, des forestiers français prennent en exemple les choix techniques et le long travail réalisé sur l'Aigoual ; la fin du siècle, voit une mise en valeur médiatique plus systématique de l'expérience cévenole que M. Betolaud, Directeur général de l'Office National des Forêts, qualifie en 1976 d'épopée [Betolaud, 1976] l'érigeant définitivement en mythe fondateur.

---

18 Ducamp, Roger, « Préface au congrès de 1932 », article déjà cité, p. 368.

19 Ducamp, Roger, « Préface au congrès de 1932 », article déjà cité, p. 369.

20 Demontzey, Prosper, « La restauration des terrains en montagne au Pavillon des Forêts » in Ministère de l'Agriculture, Administration des forêts, *Exposition universelle de 1889*, Paris, Imprimerie Nouvelle, 1889, p. 38.

21 Ducamp, Roger, « Préface au congrès de 1932 », article déjà cité, p. 368.

Depuis l'Aigoual a fait l'objet de nombreuses études notamment, dans les années 1980-1990, à la demande du Parc National des Cévennes, dans le cadre du PIREN (Programme Interdisciplinaire de Recherche sur l'Environnement du CNRS) « Observatoire Causses-Cévennes ». MM Nougarede, Larrère et Poupardin de l'INRA se sont interrogés sur l'exemplarité de l'Aigoual et l'œuvre de Fabre, lui attribuant un caractère hors-norme qui renforce la personnalité du massif. Dans les titres des articles produits ont relevé les expressions : « légende »<sup>22</sup>, « épopée dissidente »<sup>23</sup>, « expérience d'avant-garde ». Finalement dans un monde qui change et prend conscience de sa fragilité, ces études valent à l'Aigoual confirmation du statut de forêt modèle.

Depuis le sommet de la Terre de Rio en 1992, le fait d'analyser et de penser le monde suivant le paradigme du développement durable à encore consolider la dimension patrimoniale de la forêt de l'Aigoual. En 2004, lorsque le réalisateur Marc Khamne, auteur de docu-fictions sur diverses catastrophes écologiques, a cherché un exemple positif de restauration environnementale. C'est l'Aigoual qui lui a été donné en référence. Son film « *L'Aigoual, la forêt retrouvée* », financé en partie par les collectivités et institutions régionales, a reçu le soutien actif des habitants du massif. Il constitue un moment du processus de patrimonialisation de la forêt et plus largement des hautes terres par ses usagers et la collectivité en général. Processus en cours depuis plus d'un siècle et qui n'est sans doute pas complètement achevé. Ainsi, si en 1999, le Président du Conseil général du Gard dans un tiré à part de la revue *Arborescence* vantait, dans sa dimension esthétique, l'œuvre des forestiers qui avaient fait de l'Aigoual « *l'un des plus beaux massifs d'Europe* »<sup>24</sup>; en 2010, le maire du Vigan relève lui que l'Aigoual est exemplaire car il constitue une des premières réparations écologiques au monde. Et c'est en revendiquant cet héritage que sa municipalité organise les « *Eco-dialogues du Vigan* », espace d'études, d'échanges et d'animation autour des thèmes qui fondent les relations entre les hommes et la nature. Dans le même temps, la revue *Terre sauvage* dans un numéro consacré aux Cévennes voit dans la forêt de l'Aigoual : « *une preuve flagrante de réussite écologique* » [Balaÿ, 2009, 36]. On a là un instantané des perceptions qui identifient aujourd'hui la forêt comme paysage et richesse écologique, richesse écologique dans sa composition biologique mais aussi et surtout dans sa dynamique. En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, où les médias, quasiment chaque jour, font leurs gros titres sur les atteintes portées à notre Terre, cette renaissance forestière de l'Aigoual nous montre qu'en matière d'environnement des

---

22 Nougarede, Olivier, Poupardin, Denis et Larrère, Raphaël, «La restauration des terrains en montagne de 1882 à 1913. L'Aigoual et sa légende» in *Protection de la nature : histoire et idéologie*, L'Harmattan, Paris, 1985.

23 Nougarede, Olivier, Poupardin, Denis et Larrère, Raphaël «Le reboisement de R.T.M. de l'Aigoual, en Cévennes : épopée dissidente ou expérience d'avant-garde» in *R.G.P.S.O.*, tome 59, janvier-Mars 1988, n° 1.

24 Alain Journet, *Arborescence*, n° 80, tiré à part, mai-juin 1999.

évolutions positives sont possibles et que les lendemains qui chantent, fleurissent et reverdissent sont un des scénarios que les hommes d'aujourd'hui peuvent offrir aux générations futures.

Aujourd'hui, l'identité forestière de l'Aigoual est une évidence. Elle a été reconnue par le nouveau gestionnaire qui depuis 1970 ordonne la conservation et le développement de ce territoire. Dès l'origine, le Parc National des Cévennes (P.N.C.) a distingué quatre régions sur son territoire : le mont Lozère et le Bougès nord, les Cévennes et le Bougès sud, le causse Méjean et l'Aigoual.

Les divers programmes d'aménagement qui ont depuis été mis en œuvre, ont reconnu la place « privilégiée »<sup>25</sup> de la forêt sur le massif de l'Aigoual. Privilégiée par son ampleur spatiale et sa richesse biologique; privilégiée par le rappel constant de son origine, les grands reboisements du XIXe siècle; privilégiée sans doute aussi par la présence et l'activité d'une administration forestière, l'ONF, soucieuse de conserver ses prérogatives face à la nouvelle institution.

Mais cette reconnaissance de l'identité forestière par le P.N.C. pourrait porter en elle une ambiguïté, et en quelque sorte un renoncement fondamental. Loin d'être une prise en compte évidente d'une originalité et d'une richesse (biologique, économique, historique, culturelle), elle semble constituer de fait une sorte de partage du territoire et des compétences. Aux forestiers l'Aigoual, le Parc pouvant développer librement son activité dans les autres espaces qui sont de son ressort. La création et la répartition des écomusées sur le territoire du Parc confirme cette réalité. Alors que l'écomusée est présenté comme : « une formule privilégiée au niveau de chacune des régions du Parc, pour la conservation et la mise en valeur de l'ensemble du patrimoine naturel et culturel »<sup>26</sup>, dès le premier programme d'aménagement du Parc, il a été convenu que seulement trois écomusées seraient créés : l'écomusée du mont Lozère, l'écomusée du calcaire (Méjean) et l'écomusée du schiste (Cévennes). Est-ce dire que, finalement, pour les protecteurs de la nature l'histoire, même remarquable, de la forêt mettait en péril la valeur patrimoniale naturelle et culturelle du territoire qui résiderait dans un état agricole antéreforestation ? Le Programme d'aménagement 1986-1990 le laisse entrevoir dans une phrase où pointe l'expression d'un regret : « les grands reboisements ont laissé subsister peu de traces des constructions agricoles des siècles passés »<sup>27</sup>.

---

25 Parc National des Cévennes, *Programme d'aménagement 1986-1990*, p. 3.

26 Parc National des Cévennes, *Programme d'aménagement 1986-1990*, p. 59.

27 Parc National des Cévennes, *Programme d'aménagement 1986-1990*, p. 3.

La loi du 22 juillet 1960 relative à la création des parcs nationaux précisait qu'il importe de préserver les milieux présentant un intérêt spécial « *contre tout effet de dégradation naturelle et de le soustraire à toute intervention artificielle susceptible d'en altérer l'aspect, la composition et l'évolution* »<sup>28</sup>. Sur ce point, la rencontre entre l'ONF et le Parc n'a pas vraiment eu lieu. Ils n'ont pas su donner corps à une entité patrimoniale commune synthétisant la tradition forestière et ses objectifs, les exigences de la protection et la prise en compte de l'impératif du développement durable. Ces deux institutions ont chacune été dépassées par leur logique propre. L'ONF, tout à son « *obsession de la productivité* », a perdu les moyens d'être vraiment présent sur le massif, sans renoncer pourtant à maîtriser la gestion de la forêt domaniale. Il tend à perdre de vue une partie de son patrimoine notamment les dimensions écologiques et culturelles de son activité. De son côté; le Parc, soucieux de protection de la nature et de biodiversité, n'a pas repris à son compte la culture forestière du massif. Le légitime souci de préserver des milieux ouverts, riches en biodiversité, face à une reforestation naturelle pressante a installé une sorte de défiance envers la forêt même si la biodiversité forestière est mise en valeur et si les offres de co-actions n'ont pas manqué de la part du Parc, comme la proposition de collaboration autour de la création de la maison du bois à Camprieu qui aurait pu être l'embryon d'un potentiel écomusée de l'Aigoual.

L'Aigoual et sa forêt domaniale sont donc aujourd'hui à la croisée des chemins. L'identité forestière, bien qu'incontournable, ne s'est pas cristallisée dans une nouvelle dynamique. Non pas que rien n'ait été fait par les uns et les autres ou en collaboration. Les hauts lieux de l'histoire forestière, l'observatoire de l'Aigoual, les arboretums, la maison du bois à Camprieu, l'ancienne maison forestière de la Serreyrède devenue maison du Parc ou encore la fête du bois et de la forêt à l'Espérou, accueillent chaque année des milliers de touristes et d'autochtones. Mais au moment où la planète face à l'abîme peut aller vers la désintégration ou la métamorphose<sup>29</sup>, l'Aigoual, pour peu que la synthèse se réalise entre les acquis du passé forestier et les nécessités de la protection pour l'avenir, pourrait devenir un espace singulier, modèle d'un développement durable pour les hommes et la nature sans exclusive. L'élaboration d'un tel projet exigera sans doute des différents acteurs qu'ils fassent leur révolution copernicienne. Pourtant, cette ultime étape dans l'évolution de l'identité du massif est nécessaire. Elle fixerait une aspiration commune à la protection, écologique et forestière, avec comme horizon une intégration économique source de développement pour un massif dont une des dynamiques actuelles est le retour des hommes sur ce territoire.

---

28 Loi n°60-708 du 22 juillet 1960 relative à la création des parcs nationaux (J.O. du 23 juillet 1960)

29 Voir Edgar Morin, « Eloge de la métamorphose », in *Le Monde*, 9 janvier 2010.

## Bibliographie

- Balaÿ, Delphine, « Forêt, retour magistral » in *Terre sauvage, Cévennes une nature de caractère*, supplément au n° 25, p. 34-43.
- Betolaud Yves, « Exposé de M. Betolaud, Directeur Général de l'Office National des Forêts », Roquedols, 1976, 16 p.
- Dupaigne, Albert, *Les Montagnes*, Tours, A. Mame et fils, 1873, 4 ème édition, 643 p.
- Fesquet, Frédéric, "La lutte contre les inondations au XIX ème siècle. Aménagement des cours d'eau ou reboisement des montagnes : entre complémentarité et opposition des démarches" in *AESTUARIA, cultures et développement durable*, N° 7, 2005, p. 299 à 314.
- Fesquet, Frédéric, *L'Aigoual forestier. Histoire d'une reconquête 1860 - 1914*, Le Vigan, L'atelier d'édition - liens communs, 2007, 204 p.
- Kalaora, Bernard, Poupardin, Denis, *Le corps forestier dans tous ses états de la Restauration à la Belle Epoque*, Rungis, I.N.R.A., Laboratoire de recherches et d'études sur l'économie des industries agricoles et alimentaires, 1984, 189 p.
- Nègre, Max, *Les reboisements du Massif de l'Aigoual*, Nîmes, Société d'Etudes des Sciences Naturelles de Nîmes, 1931, 135 p.
- Proust, Christian, *L'Aigoual et son Observatoire, documents historiques, panoramas, données météorologiques*, 1974, 32 p.
- Surell, Alexandre, *Étude sur les torrents des Hautes-Alpes*, Paris, Dunod éditeur, 1870, 2 ème édition, tome I, 317 p.
- Touring-Club de France. *Guide de route 1937*, Mesnil, Impr. Firmin-Didot, 1937, 715 p. Cart.